



# L'APPRENTISSAGE : CONTRE LE MYTHE DE L'ENTREPRISE FORMATRICE, NOUS CONSTRUISONS L'ÉCOLE DE L'ÉMANCIPATION

## L'EMPLOYABILITÉ COMME SEUL CRÉDO

Les services publics sont somés d'obéir au libéralisme économique, prôné notamment dans la stratégie de Lisbonne, qui vise à bâtir « *l'économie de la connaissance la plus compétitive du monde* ». Il s'agit de « *promouvoir une main d'œuvre qualifiée, formée et susceptible de s'adapter* ». Le financement de l'innovation, proche du marché, remplace celui de la recherche de nouvelles connaissances. Le programme européen pour la recherche et le développement sur la période 2014-2020 (Horizon 2020 ou H2020) incarne ce basculement vers la marchandisation de la recherche et les nouvelles publications européennes confirment cette orientation.

**Pour le patronat, les formations doivent principalement viser à « l'employabilité » du-de la jeune salarié-e et à son intégration dans et par la culture entrepreneuriale. Ainsi, entre l'État qui intensifie son désengagement financier, l'Union Européenne qui affirme sa suprématie, les régions ou métropoles qui tentent de s'imposer et les entreprises qui veulent bénéficier au moindre coût des**

**retombées de la recherche publique, les politiques de formation et de recherche sont de plus en plus réorientées vers les besoins immédiats locaux en lien avec les politiques industrielles et les basins d'emploi.**

La concurrence généralisée, entre les salarié-es, entre les Services publics (ou le secteur associatif ou privé ou entre lycées professionnels et CFA) ou entre les territoires dans tous les secteurs nuit à l'intérêt des usager-es et est source de régression sociale pour tous les salarié-es. En effet, l'Éducation est un droit. Ce droit doit permettre de construire un continuum de formation (initiale et continue) en s'appuyant sur une formation initiale solide pour tous et toutes et permettant une élévation du niveau des qualifications.

## LA QUALIFICATION : UN ENJEU MAJEUR

Pour la FERC CGT, chaque individu doit acquérir une qualification professionnelle et une certification reconnue nationalement, inscrite au répertoire national des certifications professionnelles et garantissant la

valeur nationale des diplômes et des titres. Dans cette logique, les qualifications et diplômes nationaux doivent être l'unique base garantissant les grilles salariales des conventions collectives et des statuts et la CGT combat la volonté du patronat de baser la rémunération sur les emplois et non plus sur les qualifications (comme le voudrait par exemple le patronat dans la métallurgie).

Alors que les salarié-es se voient capter leur CPF (compte personnel de formation) par leur entreprise pour financer des formations y compris des formations obligatoires (ex : formation pour la sécurité, habilitation électrique, etc.), on voit un effet d'aubaine pour les entreprises de prendre des apprenti-es, qui, *in fine* ne leur coûtent rien, et même leur rapportent, car ces entreprises touchent des subventions pour financer les salaires déjà trop bas des apprenti-es qui sont quand même mis-es à la production très rapidement, notamment pour les apprenti-es dont le niveau d'étude est supérieur au niveau bac. N'oublions pas qu'avec la loi de 2018, l'âge pour bénéficier de l'apprentissage est passé de « jusqu'à 25 ans » à jusqu'à « 30 ans ».

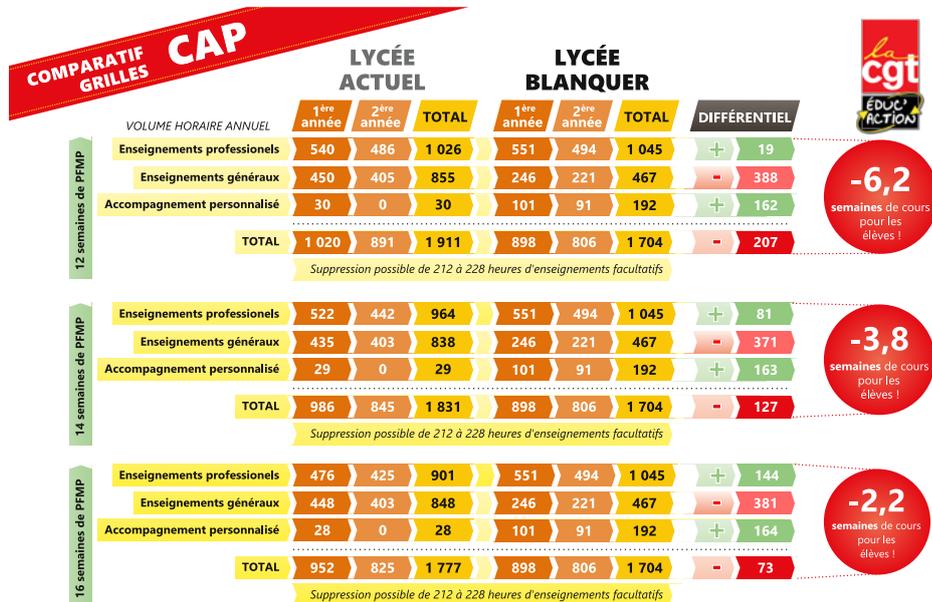
De plus, la FERC constate que de plus en plus d'entreprises ouvrent en leur sein leur propre centre de formation qui embauche en même temps des apprenti-es et donc qui les forme également.

Quid des formations des tuteurs et tutrices, des maître-ses d'apprentissage, de leur reconnaissance en entreprise, du nombre d'apprenti-es encadré-es, et quid de la qualité des formations dispensées au sein même des entreprises qui emploient ses apprenti-es ?

Il faudra être attentif-ves aussi, à ce que salarié-es CDD, CDI, intérimaires, ne s'opposent pas aux apprenti-es, car ceux-ci étant rapidement opérationnel-les, ils sont parfois perçu-es comme des salarié-es sous payé-es, leur « piquant leur boulot ».

## POUR UNE ÉCOLE DE L'ÉMANCIPATION...MÊME DANS LA FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE !

À l'opposé de cette société du contrôle et des conceptions libérales fondées sur la rentabilité financière, la FERC CGT défend le principe de l'efficacité sociale pour le progrès, l'épa-



### »» C'EST ÇA "VISER L'EXCELLENCE" ? ««

nouissement et l'émancipation de chaque individu. Cela repose sur :

>> la réaffirmation du droit à la qualification et à la certification, conditions du respect des classifications, des salaires et de la promotion professionnelle des salarié-es.

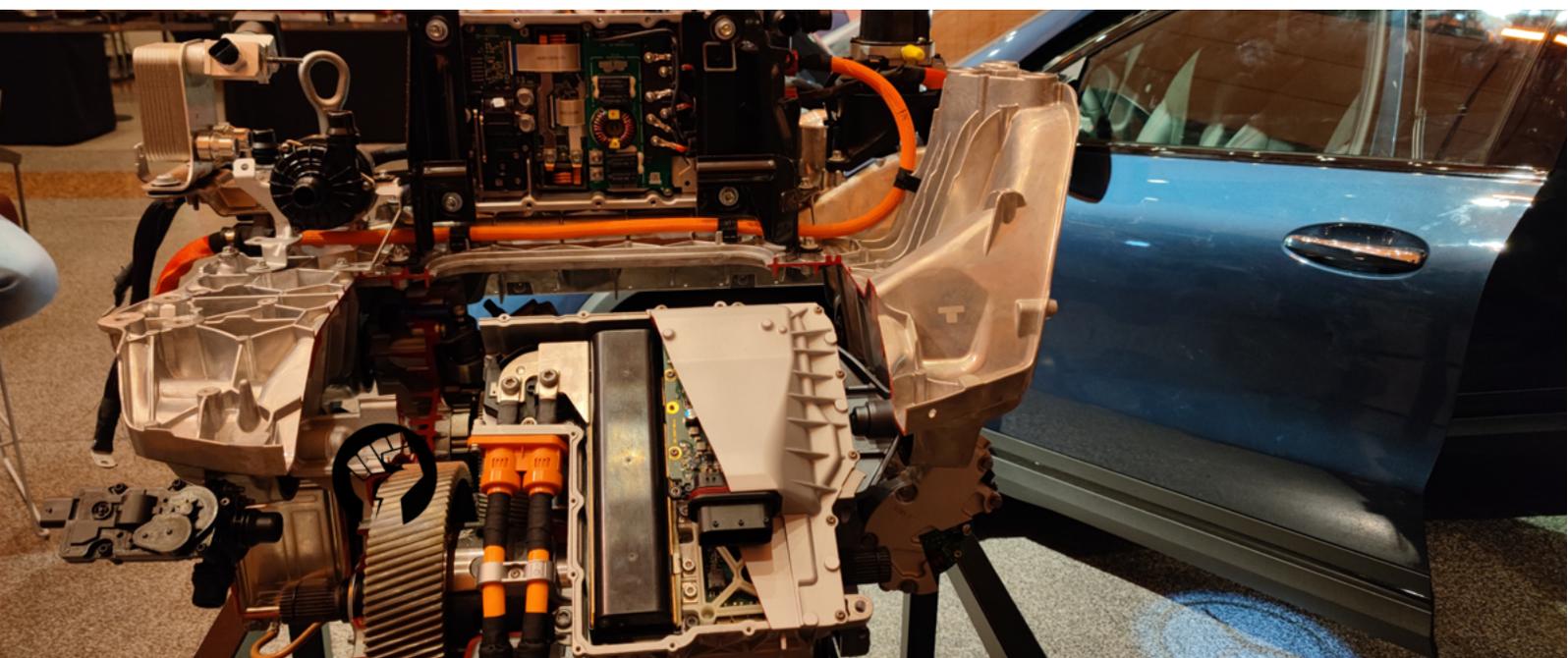
>> la mise en valeur des potentialités du développement de l'esprit critique, des capacités à comprendre et maîtriser la réalité qui entoure l'individu.

**Le Service public est le garant de cette efficacité sociale.**

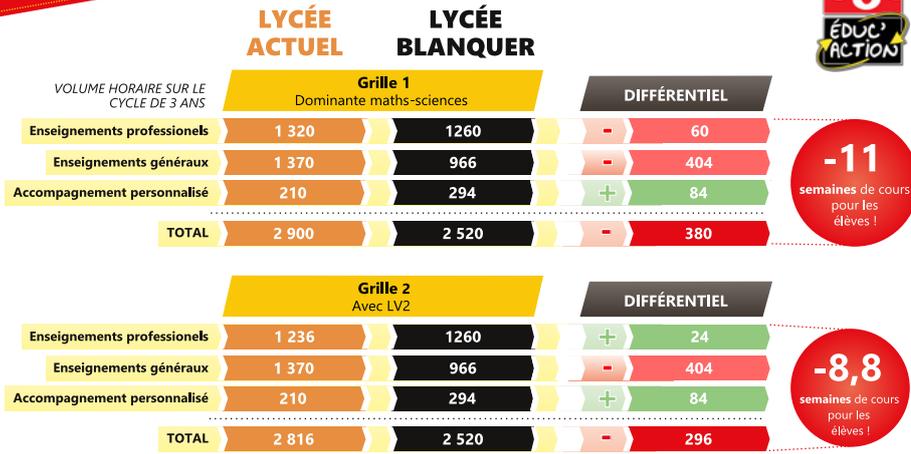
Parler d'apprentissage, c'est, dans la logique néo-libérale, parler de concurrence (entre les lycées professionnels et les CFA,

entre les personnels...), de qualité de la formation, etc.

Les candidat-es aux diverses élections (ainsi que les exécutifs gouvernementaux et régionaux) encouragent ces problématiques. Ainsi, les campagnes présidentielles et législatives ont été marquées par une accélération dans la mise en avant de l'apprentissage comme voie d'excellence unique de la formation professionnelle initiale, par la volonté de « remettre les entreprises au cœur des lycées professionnels », voire, pour certain-es candidat-es, la volonté de faire disparaître les lycées professionnels.



# COMPARATIF GRILLES BAC PRO



## »» C'EST ÇA "VISER L'EXCELLENCE" ? ««

S'ajoute à cela une spécialisation des territoires liée à la décentralisation des dispositifs aux régions. Tout cela participe d'un système scolaire profondément inégalitaire.

Ces problématiques induisent des processus de repli sur soi qui sont dommageables pour les personnels et pour les jeunes.

La FERC CGT est attachée à ce que la formation initiale professionnelle proposée aux jeunes soit de qualité, quel que soit leur statut. Elle est attachée à ce que les personnels bénéficient de conditions de travail de qualité, avec des rémunérations plus attractives (pour rappel : la France est au 9<sup>e</sup> rang sur 11 en Europe pour la grille des salaires moyens annuels bruts des enseignant·es du second degré. Soit, avec 29 400 € en début de carrière, derrière l'Italie, le Portugal, la Belgique et l'Espagne. Source OCDE), et avec la possibilité de se former tout au long de leur carrière.

Tout en luttant au quotidien, il nous importe, à la CGT, de faire des propositions concrètes pour gagner un droit à l'éducation permanente, pour une formation émancipatrice tout au long

de la vie, pour que les personnels qui participent à l'éducation et la professionnalisation des apprenti·es, quel que soit leur statut, puissent également bénéficier de cette émancipation.

## LA RÉALITÉ SUR L'APPRENTISSAGE

Depuis des années, le nombre d'apprenti·es stagnait, en dépit de politiques volontaristes des pouvoirs publics. Depuis la mise en place de la loi « liberté de choisir son avenir professionnel », promulguée en septembre 2018, un rebond est constaté, avec 188 005 contrats signés cette année-là, et 718 000 en 2021, soit un nombre de contrats multiplié par 2,4 entre 2017 et 2021. Cette augmentation est surtout visible dans l'enseignement supérieur : l'essentiel des nouvelles places créées ayant profité aux apprenant·es capables de suivre des cursus longs, au détriment des publics vulnérables (cour des comptes 2021). De plus, nous constatons que se développe la « mixité des parcours » : les élèves commencent leur formation sous statut scolaire, et peuvent la terminer en apprentissage. Les rectorats parlent aussi de

« sécurisation des parcours » à travers des classes à public mixte (apprenti·e-s et élèves). Les LP ne sont alors présentés que comme un filet de secours pour les ruptures de contrat d'apprentissage. Les rectorats prônent, par ailleurs, « l'utilisation des places vacantes en lycée pour l'accueil d'apprentis », c'est une vision comptable, totalement déconnectée des réalités pédagogiques. Dans la logique des « parcours mixtes », la 1<sup>ère</sup> année est utilisée comme un outil de tri social. Les meilleurs éléments partent en apprentissage, les élèves les plus fragiles restent dans la voie scolaire et peuvent se sentir dévalorisés. Dans les classes mixées, on peut imaginer les rivalités entre les jeunes que peut créer une situation où certain·es sont payés et d'autres pas. La logique de « classe mixte » est par ailleurs une aberration pédagogique. Apprenti·es et élèves n'ayant pas les mêmes durées en entreprise, comment l'enseignant·e peut-il·elle construire une progression pédagogique si le groupe classe n'est jamais le même ?



La formation professionnelle initiale ne doit pas être tournée uniquement vers l'insertion professionnelle immédiate. Elle doit donner accès à une culture générale et une culture professionnelle de qualité, garantie d'une reconnaissance de la qualification et d'une évolution possible sur le long terme. Elle doit offrir, à égalité avec les autres voies, des possibilités de poursuites d'études !





## LA FERC CGT REVENDIQUE

La CGT revendique une formation initiale publique basée sur le droit à la scolarisation en maternelle dès 2 ans, lorsque les parents le souhaitent, dans le cadre d'une scolarité obligatoire de 3 à 18 ans. La CGT considère, dans ce cadre, que l'égalité des filières générales, technologiques et professionnelles doit être affirmée. La « revalorisation » de la voie professionnelle annoncée d'année en année est un leurre. **Dans cette logique, l'apprentissage doit s'inscrire dans une démarche de service public et répondre pleinement à l'exigence de responsabilité sociale qui en découle.**

Pour la FERC CGT, cela signifie que c'est tout le système éducatif qui doit être repensé. La formation professionnelle initiale doit y trouver toute sa place. La formation professionnelle (sous statut scolaire, en apprentissage, ou sous un autre mode qui reste à inventer) doit se réfléchir dans la recherche du meilleur outil pédagogique et de formation pour la·le jeune.

Sans oublier une formation de qualité et continue également pour le personnel, qu'il soit enseignant·e, formateur·trice, animateur·trice ou d'appui. **Notre souci reste celui de la construction d'une école émancipatrice.** C'est cet objectif qui nous guide au quotidien.

La FERC CGT revendique **la création d'un Service public national de la Formation professionnelle avec une mise en œuvre au niveau régional.** Cette question porte notamment la problématique de la place, du rôle, des missions, de la complémentarité et des statuts des actrices et acteurs de la Formation professionnelle.

Elle pose aussi la question de l'égalité, y compris **l'égalité femme/homme**, d'accès à la Formation professionnelle puisque la FERC CGT défend la possibilité pour les salarié·es, et de façon générale, pour les actives et actifs de reprendre leurs études.

En ce sens, l'introduction d'un droit opposable au retour en formation, pour les jeunes étant sorti·es sans diplôme du système scolaire, va dans ce sens. Mais sans moyen, il restera lettre morte.



La FERC CGT revendique **une Sécurité Sociale Professionnelle** plutôt qu'une vague sécurisation des parcours professionnels qui ne serait qu'un simple traitement social du chômage, car nous revendiquons la sécurisation des personnes elles-mêmes dans leurs parcours professionnels.

Pour la FERC CGT, cette question est au cœur de la campagne « coût du capital » visant une autre répartition des richesses créées par le Travail : **le patronat doit financer la Formation professionnelle et cesser de se désengager !**

